

DECLARATION SANS SUITE

A. Identification du pouvoir adjudicateur

VILLE DE CALUIRE ET CUIRE
Place du Docteur Frédéric Dugoujon
BP 79
69642 Caluire et Cuire Cedex

Représentée par Monsieur Philippe COCHET, Maire de Caluire et Cuire, conformément aux délibérations du conseil municipal n°2014- 50 du 14 avril 2014 et n°2018-42 du 26 juin 2018.

B. Objet de la consultation

Gestion d'un espace restauration au sein du stade Henri Cochet à Caluire et Cuire

C. Ouverture des Plis

- Date et heure limites de réception des plis : 30 avril 2019 à 16:00
- Nombre de plis reçus :
 - dans les délais : 4
 - hors délais : 0
- Date et heure d'ouverture des plis : 2/05/2019 à 15:00

D. Décision

La consultation pour la gestion d'un espace restauration au sein du stade Henri Cochet à Caluire et Cuire est déclarée sans suite. Les conditions et les modalités d'exploitation de l'espace restauration doivent être retravaillées.

F. Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

Caluire et Cuire, le 18.06.2019

Philippe COCHET
Maire

